

Lettre Patrimoniale n°11

Lettre achevée de rédiger le 23 juillet 2015

EDITO

Pour la plupart des particuliers investisseurs, faire fructifier son épargne n'est pas une tâche aisée. Au-delà d'un environnement économique, financier et fiscal, riche et instable, la multitude des choix de placements et leur complexité rendent plus difficiles la prise de décision et nécessitent plus de connaissances, d'informations et de temps à y consacrer.

Le **Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant** vous aide dans cette prise de décision pour votre épargne sur un angle purement financier, mais surtout il vous accompagne dans la gestion globale de votre patrimoine, tel un médecin généraliste qui veillera sur vous et votre famille, voire sur votre entreprise le cas échéant, vous préconisant un traitement approprié et individualisé.

L'été est un moment propice pour se ressourcer et également pour faire le point sur ses projets, et la gestion de son patrimoine en fait partie.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bon été !

Frédéric Heritier (Conseiller en Gestion de Patrimoine)

Calendrier fiscal

- **4 août** - Ouverture du service de **correction de la déclaration en ligne** : jusqu'au 27 novembre 2015, vous pouvez corriger votre déclaration en ligne de 2015.
- **15 septembre** - **Solde de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux** : date limite de paiement (20 septembre par internet). Attention, dans certains cas, la date limite de paiement de cet impôt est fixée à une autre échéance (16 novembre, cf avis d'imposition).
- **15 septembre** - **Impôt de solidarité sur la fortune** : date limite de paiement pour les patrimoines dont la valeur nette est comprise entre 1 300 000 € et 2 570 000 € (20 septembre par internet). Attention, la date limite de paiement peut être fixée à une autre échéance (16 novembre, cf avis d'imposition).
- **15 octobre** - **Taxes foncières** : date limite de paiement (20 octobre par internet).

Source impots.gouv.fr

L'ACTU ECO

Au cœur de cet été chaud, la fournaise grecque a permis de noircir du papier, de se faire peur et finalement de retrouver la sérénité sur les marchés. L'histoire n'est sans doute pas terminée sur ce dossier qui commence à lasser tout le monde, et en particulier nos amis du Nord de l'Europe.

ACTIONS

Le CAC 40 retrouve les 5 000 points, après les avoir cassés à deux reprises depuis Avril, et la saison des résultats trimestriels ne fait que commencer. Nombres d'analystes attendent des révisions en hausse des bénéfiques, du fait de la baisse de l'euro, des taux d'intérêts bas et des matières premières en repli également. Cette période pourrait permettre un maintien à bon niveau des indices et une hausse du marché si l'on ne devait tenir compte que des données économiques. Mais, nous savons que d'autres facteurs peuvent de nouveau chahuter ce fragile équilibre, aussi, la volatilité de retour depuis 2 mois a toutes les chances de persister.

TAUX

Les taux longs européens, après avoir touché des plus bas historiques en Avril, se sont tendus, mais à des niveaux encore très bas et raisonnables. La tendance serait à priori haussière outre atlantique en Septembre, compte tenu du discours récent de Janet Yellen. L'Europe devrait rester dans les niveaux actuels, mais nous ne sommes pas à l'abri d'évolution compte tenu toujours du dossier Grec et malgré l'action importante de la BCE.

MATIERES PREMIERES

Le baril de pétrole reste à des niveaux éloignés des 100 \$, atteints courant 2014. Il est à 57 \$ à ce jour. Les prix des carburants et du fioul ont donc beaucoup baissé ce qui offre un gain de pouvoir d'achat aux ménages, effet favorable à l'économie en général. L'industrie profite également de cette baisse, ce qui aura tendance à améliorer les résultats à venir.

DEVISES

Le dollar est en hausse (et l'euro en baisse) depuis le début de l'année. Une petite guerre des changes a donc lieu en ce moment. Avantage à la BCE puisque l'euro a baissé de 8% depuis le début de l'année. Souhaitons que nos entreprises exportatrices en profitent à plein.

| | Au 22/7/15 | Depuis 1/1/15 | depuis 1 an | depuis 3 ans | depuis 5 ans |
|-------------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| CAC 40 | 5 082,57 | +18,95% | +16,32% | +59,13% | +41,16% |
| Euro Stoxx 50 | 3 635,58 | +15,55% | +14,00% | +62,50% | +33,95% |
| S&P 500 (US) | 2 114,15 | +2,68% | +14,38% | +64,00% | +86,10% |
| Pétrole WTI (USD) | 49,26 | -8,01% | -51,78% | -46,21% | -37,88% |
| Or (once en USD) | 1 088,70 | -7,97% | -16,64% | -31,28% | -8,91% |
| EUR (en USD) | 1,0994 | +4,03% | -18,34% | -9,22% | -14,85% |
| OAT 10 ans | 1,06% | +20bp | -43bp | -99bp | -194bp |

Chiffres en vrac

+2,50%

C'est la rentabilité moyenne distribuée en 2014 par les supports garantis des contrats d'assurance-vie.

0,75%

C'est le taux du Livret A déterminé par la Banque de France et applicable à partir du 1^{er} août 2015.

460 milliards

C'est le montant en euros des 500 premières fortunes professionnelles de France d'après *Challenges*.



HERITIER GESTION PRIVÉE
Conseil en Gestion de Patrimoine
LYON - PARIS - COTE D'AZUR
Tél. : 06.79.67.69.34
Mail : fh@heritiergp.fr

Heritier
Gestion Privée
Conseil en Gestion de Patrimoine

PLACEMENT

FCP Sycomore Partners : une gestion de conviction avec un risque maîtrisé

Sycomore Partners est un fonds flexible pouvant être investi entre 0% et 100% en actions européennes ou en cash. Le taux d'exposition aux actions varie en fonction des idées d'investissements du gérant et du contexte de marché. Le gérant investit essentiellement dans des valeurs qui affichent une forte décote (« value »), c'est-à-dire qu'elles sont sous-valorisées par rapport à leur valeur intrinsèque et offrent ainsi un potentiel de hausse important. Le fonds est concentré sur les plus fortes convictions des gérants, 20 valeurs en moyenne.

Un fonds de stock-picking consiste avant tout à s'intéresser aux sociétés sans tenir compte de facteurs extérieurs. Ainsi, le gérant s'attache à analyser en profondeur les entreprises qui font partie de son univers d'investissement en étudiant leurs fondamentaux, la qualité de leur équipe dirigeante, leur stratégie à court et moyens termes, leur gouvernance, ... Si elles ne remplissent pas des critères quantitatifs et qualitatifs stricts définis par le gérant, elles sont écartées. Dans un second temps, le gérant examine l'environnement macroéconomique dont il tient compte au moment d'intégrer les valeurs au portefeuille.

La performance du fonds depuis sa création en 2008 est de 42,9%, soit 5% annualisé avec un risque 3 fois inférieur aux actions.

A noter que quelque soit la date d'investissement, l'investisseur a toujours gagné au moins 6,8% au bout de 3 ans.



IMMOBILIER

SCPI : investir dans l'immobilier sans les soucis, un placement qui tient son rang

La souscription de parts de SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) permet de profiter des avantages de l'investissement immobilier (rendement, revalorisation du bien, acquisition à crédit...) tout en s'affranchissant des soucis (gestion locative, perte de loyers, travaux...).

En 2014, ce type d'investissement a encore attiré de nombreux investisseurs, à raison. En effet, **le rendement moyen 2014 des SCPI se maintient au dessus des 5%**, et ce malgré un marché immobilier plus compliqué : conditions locatives plus tendues, négociation de franchise de loyers par le locataire, prix de l'immobilier stable...

Les SCPI affichent donc un fort caractère **anticrise et anti-souci**. En effet, la mutualisation du risque locatif au travers d'un parc immobilier réparti sur plusieurs milliers de lots, la gestion mutualisée des différents investissements et le loyer versé net de frais et charge confèrent aux investisseurs une confiance toute particulière en ce placement ; les porteurs de parts n'hésitant pas à en souscrire de nouvelles et/ou à les transmettre aux générations futures. La durée moyenne de détention des parts de SCPI est de 31 ans.

Même si le marché immobilier sera encore difficile en 2015, les SCPI resteront attractives grâce aux nombreux avantages qu'elles procurent.

Pour autant toutes les SCPI ne sont pas à « conseiller », votre conseiller est donc à même de vous proposer un choix opportun de SCPI à privilégier ainsi que le type de financement à favoriser.

HERITIER GESTION PRIVÉE est à l'écoute de vos préoccupations et de vos besoins pour vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine :

- Développer son patrimoine financier et immobilier
- Optimiser sa fiscalité
- Préparer sa retraite
- Protéger ses proches
- Transmettre son patrimoine privé et professionnel

ACTU DROIT

Les principales dispositions de la loi Macron

Du côté de l'actionariat salarié, c'est essentiellement le retour en grâce des actions gratuites et l'assouplissement des conditions d'utilisation des BSPCE.

Du côté de l'épargne salariale, le forfait social est ramené à 8% pendant 6 ans pour tous les primo-équipements en Intéressement ou Participation des entreprises employant moins de 50 salariés.

Le PERCO grand gagnant devient la référence de l'épargne retraite longue en entreprise et une source de financement de l'économie. Le forfait social est ramené à 16% pour la participation et l'intéressement investis dans les PERCO sous condition de fléchage des sommes dans le dispositif de gestion pilotée retraite comprenant des FCPE investis à 7% au moins en titres émis par des PME et ETI.

Réforme de la procédure devant le conseil de prudhommes. Le recours à la médiation sera également possible. En cas d'échec de la conciliation, il est possible de renvoyer l'affaire devant le bureau de jugement : dans sa formation normale (2 conseillers employeurs et 2 conseillers salariés) ; dans sa formation restreinte (1 conseiller employeur et un conseiller salarié). Si le litige porte sur un licenciement ou une demande de résiliation judiciaire du contrat de travail, l'affaire serait renvoyée devant la formation restreinte. Elle devrait statuer dans les 3 mois ; il serait également possible de renvoyer l'affaire devant la formation de départage.

Dans le cadre d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse, le conseil de prud'hommes devra s'appuyer sur un barème pour indemniser le salarié. Ce barème est plafonné et varie selon l'ancienneté et la taille de l'entreprise.

Congé pour préparer les examens. Les étudiants pourraient, sous certaines conditions, bénéficier d'un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables par tranche de 60 jours ouvrables travaillés prévus par leur contrat de travail. Ce congé serait non rémunéré. Il devrait être pris dans le mois précédent les examens.

HERITIER GESTION PRIVÉE
Conseil en Gestion de Patrimoine
LYON - PARIS - COTE D'AZUR
Tél. : 06.79.67.69.34
Mail : fh@heritiergp.fr

